



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

ANGERS, CITÉ DES USAGES DU NUMÉRIQUE

Propositions pour connecter les habitants aux ambitions numériques du territoire

JUILLET 2016

ANGERS, CITÉ DES USAGES DU NUMÉRIQUE

Propositions pour connecter les habitants aux ambitions numériques du Pôle métropolitain Loire Angers

Communément identifié comme étant porteur d'un enjeu technique et économique, le numérique représente également un enjeu de société. En effet, cet outil transforme la société, les modes de vie ; modifie le rapport aux autres, les façons de penser ; transforme les pratiques professionnelles, emplois et formes d'emplois au sein des entreprises comme de tout établissement public et privé ; ouvre de nouvelles perspectives de communication, d'apprentissage, de création artistique, de participation citoyenne à la vie démocratique.

Les acteurs publics portent la responsabilité d'assurer à chaque citoyen les conditions matérielles et culturelles qui lui permettront d'être, plus qu'un simple consommateur, un usager à part entière du numérique, d'en tirer le maximum de bénéfices et d'éviter la plupart des risques pour sa sécurité et celle de son environnement personnel et professionnel. Encore en discussion au mois de juin 2016, le projet de loi Pour une République Numérique affirme cette responsabilité et prévoit des outils dont le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers devra se saisir, par exemple en se portant candidat à l'expérimentation de certaines de ses dispositions.

Déjà ville panel, Angers aspire à devenir l'un des leaders dans le domaine des objets connectés. Acteurs publics et privés unissent leurs efforts pour qu'un véritable écosystème du numérique se construise localement. En parallèle, la couverture du territoire en Très Haut Débit (THD) progresse. Pour accomplir l'ambition numérique du territoire, le Conseil de développement suggère un 3^e pilier : **un plan pour le développement des usages maîtrisés du numérique pour tous.**



La présente contribution porte sur ce 3^e pilier. En effet, quelle utilité du THD, quelles chances de réussite pour les objets connectés qui seront imaginés et testés ici par des entreprises, quelle notoriété pour Angers si ses habitants ne sont pas prêts à saisir toutes les opportunités des outils numériques et ne savent pas les maîtriser en toute sécurité ?

En quoi des services dématérialisés de qualité peuvent-ils être efficaces, si la motivation, la confiance, les compétences et la connexion font défaut aux utilisateurs potentiels ? Sans l'appropriation des technologies proposées, sans la confiance (ex : sécurité des données), les effets espérés sur l'économie, le lien social, la qualité de vie et la vitalité démocratique se feront attendre.

Quelles initiatives impulser localement, pour développer une culture du numérique et développer un usage responsable du numérique partout et pour tous ?

Et si Angers devenait une Cité reconnue des usages du numérique ?

Dans une démarche pragmatique de propositions, le Conseil de développement rappelle un impératif et avance une priorité, déclinée en 2 axes portant exclusivement sur les usages du numérique. Il invite les acteurs locaux publics et privés à s'en saisir.

* SCORAN : Stratégie de COhérence Régionale pour l'Aménagement Numérique

* SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Maine-et-Loire

* Plan de déploiement de l'opérateur Orange sur l'agglomération angevine (AMII : Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

3 défis à relever

sur le

TERRITOIRE

1	
La création de richesse et d'emplois	> Créer des entreprises et des emplois dans le champ du numérique, en particulier dans les 3 axes stratégiques d'Angers : Végétal, Tourisme et Internet des objets (IoT)
2	
La transition / l'adaptation des entreprises, organisations, citoyens au numérique	> Maintenir, accroître, développer, améliorer les activités, emplois et services dans les organisations et entreprises « utilisatrices » du numérique, améliorer la qualité de vie des habitants.
3	
L'équipement de l'ensemble du territoire en infrastructures HD et THD	> Rendre le HD et le THD accessibles aux citoyens et aux organisations socio-économiques.

C'est en veillant à répondre à ces trois défis que le territoire pourra saisir les opportunités du développement des usages du numérique, pour stimuler le secteur économique et l'emploi, pour améliorer la qualité de la vie, pour renforcer les liens sociaux, pour faciliter les apprentissages, ainsi que pour contrer les risques liés aux usages du numérique.

5 idées reçues

sur le

NUMÉRIQUE



Les personnes les plus âgées seraient les plus en difficulté face au numérique.



Les jeunes maîtriseraient tous les usages du numérique.



Les compétences en informatique seraient les principales compétences requises pour faire bon usage des outils numériques.



L'usage du numérique diminuerait les coûts pour les entreprises et les collectivités.



Dans les environnements très sécurisés (grandes entreprises, administrations, etc.), la sécurité des données et des échanges serait garantie.

Améliorer l'accès aux infrastructures numériques

L'égalité d'accès partout et pour tous au Haut Débit (HD – plus de 3 Mb/s) et pour le plus grand nombre, au Très Haut Débit (THD – plus de 30 Mb/s), dans les quartiers comme dans les zones rurales, dans les établissements scolaires, les entreprises, les logements, est un enjeu fort d'aménagement qui dépend de l'intervention des collectivités.

D'ici 2022, la fibre déployée par l'opérateur Orange « couvrira » les communes de l'agglomération. Le raccordement effectif des bâtiments professionnels dépendra des capacités financières des propriétaires et/ou occupants privés et publics. Il s'agit donc de réunir les conditions technologiques, juridiques et financières pour garantir un accès au HD et THD (en priorité les établissements scolaires et TPE/PME).

Pour les communautés de communes du Pôle métropolitain Loire Angers, il s'agit d'éviter les risques de déclassement de leurs territoires. Ceux-ci pourraient en effet perdre en attractivité, tant auprès des TPE/PME aux besoins croissants de débit montant et descendant qu'auprès des particuliers, qui pourraient privilégier des zones couvertes en THD, les seules permettant une connexion simultanée de qualité de plusieurs objets.

2 leviers sont à actionner :

> Le levier réglementaire

Les outils réglementaires à la disposition des collectivités locales doivent intégrer des prescriptions précises, voire détailler des obligations de déploiement d'infrastructures permettant de favoriser l'accès au HD et THD dans les zones d'habitat et d'activités (ex : encadrer le déploiement de la fibre optique en aérien).

> Le levier financier

À la charge de l'État et des collectivités, le coût des infrastructures numériques hors agglomération est le principal frein au déploiement du THD (ex : près de 15 M€ pour couvrir 60 % des locaux sur le territoire de la future Communauté de communes Hautes Vallées d'Anjou). Une des solutions peut être cherchée dans la construction de partenariats avec les acteurs privés locaux, nationaux et internationaux du web ayant intérêt à ce que les usagers aient un accès THD.

Doter le territoire d'un plan « Angevins, tous connectés et usagers »

Le numérique peut être accélérateur de rencontres, de liens sociaux, de solidarité, de connaissance, d'éducation, de confort et mieux-être, mais se révéler également générateur ou amplificateur d'inégalités, d'isolement et de repli sur soi, d'exclusion, de désinformation, voire de mise en danger. Il peut créer richesses et emplois, comme les détruire.

Même si la fracture numérique est encore une réalité géographique sur notre territoire (faute d'accès au HD de qualité, voire au THD), des stratégies sont à l'oeuvre pour en atténuer les effets. Qu'en est-il en revanche des stratégies pour lutter contre la fracture culturelle ?

La fracture numérique, tant redoutée par les décideurs publics, est en effet désormais moins matérielle que culturelle.

En attendant qu'un Plan Usages* ne vienne compléter le *Plan France Très Haut Débit 2020* et avant qu'une « stratégie de développement des usages et services numériques » ne soit mise en œuvre au niveau départemental et/ou régional – comme le prévoit le projet de loi *Pour une République numérique*, le Conseil de développement propose d'expérimenter à Angers, l'élaboration et la conduite d'un Plan d'accompagnement des usages du numérique, autour de 2 axes.

* Plan proposé par une vingtaine de structures et personnalités dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 7 avril 2016.

Faciliter l'accès aux services numériques

Vers la dématérialisation totale des services publics ?

Les outils numériques sont censés permettre de faire reculer les inégalités d'accès aux droits et aux services. Mais ils demeurent souvent un obstacle pour les citoyens, qu'ils soient actifs salariés, entrepreneurs, retraités, étudiants ou encore bénévoles. Parfois par manque de compétences – y compris lire et écrire –, souvent par manque d'accompagnement, nombreux sont ceux qui renoncent à accéder à l'information

qu'ils cherchent ou à des droits et services auxquels ils pourraient prétendre, quand ceux-ci sont disponibles exclusivement en ligne (sur des sites à l'ergonomie pas toujours adaptée). Alors que le mouvement de dématérialisation des services publics s'accélère, comment s'assurer de l'égal accès de tous les citoyens aux droits et aux services ?

Le numérique, accélérateur de liens sociaux ?

Selon l'usage qui en est fait, les outils numériques peuvent contribuer à maintenir ou reconstituer des liens familiaux, amicaux, professionnels comme ils peuvent contribuer à les altérer, voire les rompre.

Faciliter l'accès aux services numériques partout et pour tous relève de la responsabilité collective. C'est une condition pour que la « fracture numérique » ne se creuse entre les habitants de notre territoire. Or, ce risque de fracture concerne tout habitant, y compris les jeunes.

Parce qu'elles maîtrisent certains outils et usages, les jeunes générations seraient en effet réputées « maîtriser le numérique », ce qui cache une réalité tout autre.

Par conséquent, le plan d'accompagnement des usages du numérique proposé par le Conseil de développement devra être adapté dans ses déclinaisons à chaque type de public, afin d'offrir à chacun les chances d'acquérir une véritable culture du numérique (savoir utiliser, comprendre et créer). C'est un enjeu d'employabilité et de citoyenneté.



Le citoyen angevin, au cœur de la stratégie numérique du territoire

Recommandations

1

ASSURER LA FORMATION DES AGENTS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS EN LIGNE

Avec son dispositif *Atout*, Angers a été identifiée en 2012 comme l'une des villes françaises les plus innovantes dans le domaine de l'e-administration. Imaginé pour faciliter l'accès aux bibliothèques, piscines, transports et divers services, ce dispositif a vocation à être étendu à d'autres services de la Ville et d'Angers Loire Métropole (ex : CCAS, Direction Environnement et Déchets).

Cette nouvelle manière d'envisager le service à l'utilisateur rencontre pourtant de nombreux obstacles, pour l'essentiel culturels. D'autres sont liés à la démarche même, qui doit passer d'une logique d'informatisation d'un système existant à la transformation d'un métier, d'un process, dans un but bien identifié : l'amélioration du service rendu aux habitants.

D'autres communes du territoire déploient des services numériques visant à améliorer l'accès des citoyens aux services publics, comme Trélazé, labellisée *Ville Internet* en 2015.

Considérant que la résistance aux changements peut s'expliquer par la crainte que la dématérialisation ne devienne déshumanisante (ce qui est inévitable quand celle-ci est imposée sans accompagnement ni alternative) et que la dématérialisation doit être assumée par les administrations qui l'imposent aux citoyens, le Conseil de développement avance quelques pistes d'actions pour assurer une continuité et une amélioration de l'accès aux services publics dans les quartiers et les communes du Pôle métropolitain Loire Angers.

Pistes d'actions :

- > FORMER DES AGENTS À LA MÉDIATION NUMÉRIQUE POUR CHAQUE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE
- > PROPOSER UN N° VERT MUTUALISÉ (communes, interco, conseil départemental, etc.) D'ASSISTANCE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- > AMÉLIORER LA CONCEPTION ET L'ERGONOMIE DES SITES DES ADMINISTRATIONS LOCALES, AVEC LES USAGERS
- > PROPOSER DES BORNES NUMÉRIQUES (connexion gratuite) DANS LES MAIRIES/ MAIRIES DE QUARTIER / ORGANISMES PUBLICS, AVEC DES MÉDIATEURS NUMÉRIQUES ET « ÉCRIVAINS NUMÉRIQUES »

2

PROPOSER DES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES « NOUVELLE GÉNÉRATION »

Le territoire s'est doté de cyber-centres, espaces multi-média depuis une quinzaine d'années (11 recensés). Constatant l'évolution des besoins, ces lieux repensent aujourd'hui leurs missions. On continue d'y découvrir, apprendre à choisir et utiliser les outils numériques. Mais pour répondre aux nouveaux besoins et élargir leurs publics, ils doivent aussi élargir leurs missions et devenir des lieux plus ouverts – des lieux d'échanges, de

partage, d'expérimentation – entre habitants et porteurs de projets. Ils doivent aussi mêler plusieurs fonctions : de l'accueil d'élèves dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire à la mise à disposition d'espaces de type Fab Lab. Ils doivent aussi être dotés de professionnels formés (compétences techniques, sociologiques et qualités humaines).

Pistes d'actions :

- > CRÉER UN NOUVEAU LIEU OUVERT SUR ANGERS, CENTRALISÉ, VITRINE D'« ANGERS CONNECTÉE AVEC SES CITOYENS »
- > REPENSER ET RENFORCER LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES ET LES CYBERCENTRES EXISTANTS ET EN DÉVELOPPER DE NOUVEAUX, LOCALISÉS OU ITINÉRANTS
- > DÉVELOPPER DES FORMATIONS MUTUALISÉES À DESTINATION DES MÉDIATEURS NUMÉRIQUES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES

3

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES BÉNÉVOLES D'ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS À L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE

Les porteurs de projets bénévoles qui développent, en proximité, avec des publics ciblés, un accompagnement à l'utilisation du numérique, devraient pouvoir bénéficier d'un soutien et de coopérations avec les espaces publics numériques, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises.

En ce qui concerne les associations à vocation sociale, et plus particulièrement les structures d'accueil et les structures d'insertion, il pourrait être proposé la mise en place de dispositifs d'évaluation des besoins de formations aux usages du numérique, ainsi que le développement de l'Insertion par l'Activité Économique dans les métiers du numérique.

Pistes d'actions :

- > **PROMOUVOIR LES ASSOCIATIONS PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE**
- > **RELAYER - DANS LA PRESSE ET SUR LES SITES WEB DES COLLECTIVITÉS LOCALES - LES APPELS À BÉNÉVOLAT D'ASSOCIATIONS PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE**
- > **SUSCITER DES INITIATIVES D'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE ET D'AIDE À L'ACCÈS MATÉRIEL AUX OUTILS NUMÉRIQUES**

4

CRÉER DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS OU PERMANENTS – « ANGERS, TOUS CONNECTÉS ? »

Organiser des événements grand public autour du numérique peut permettre d'améliorer la prise de conscience, la connaissance des outils numériques – notamment des objets connectés – et de promouvoir les pratiques numériques facteurs d'amélioration de la qualité de la vie sur notre territoire (créations d'emplois, amélioration des conditions de travail, de la qualité des services à la population, de la qualité de l'environnement).

Il s'agit de susciter la curiosité des citoyens, de leur montrer l'intérêt des outils numériques, mais aussi de leur donner envie d'en imaginer, d'en tester. Un événement dédié / des événements existants (ex : fête du numérique, semaine du numérique ou lundi du numérique) devraient être organisés de façon collaborative et mobiliser le plus possible d'acteurs publics et privés du territoire.

Pistes d'actions :

- > **DES ATELIERS ET ACTIVITÉS LUDIQUES (avec serious games et outils de social learning)**
- > **DES DÉBATS / FORUMS DE DISCUSSION (généraux comme thématiques) POUR PORTEURS DE PROJETS PROFESSIONNELS OU ASSOCIATIFS (ex : agriculture, restauration, commerce, culture, sport, insertion, sciences, arts)**
- > **INAUGURATION D'UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE COLLABORATIVE, OUTIL DE CONSULTATION MUTUALISÉE À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS**

Accompagner les organisations* dans leur transformation numérique

Réussir le développement de la filière numérique et des objets connectés à Angers, en renforçant l'écosystème angevin du numérique labellisé *French Tech*, est un impératif. La stratégie *Angers French Tech* et les moyens associés – par exemple, pour le déploiement de la Plateforme *Angers Ville Intelligente et Connectée* (PAVIC) – doit permettre de relever ce défi. La réussite de cet écosystème des producteurs de numérique dépend aussi de la vitalité de l'écosystème des usagers du numérique : des citoyens, mais aussi des entreprises traditionnelles et des organisations publiques et privées ayant réussi leur transition numérique.

L'utilisation des outils et services numériques « basiques », l'accroissement de l'utilisation des outils et services « avancés » sont une chose. La pratique, les bonnes pratiques en particulier, en sont une autre.

L'utilisation accrue des outils et services disponibles et la pratique responsable et éclairée du numérique portent des enjeux multiples. Beaucoup de TPE/PME**, d'établissements d'enseignement, de collec-

tivités locales, d'associations et autres organisations socio-économiques les méconnaissent ou les ignorent, quand bien même leur activité est concernée directement : compétitivité, efficacité des organisations, sécurité des données, accès aux données (Big data, Open data), maîtrise de la consommation énergétique générée par l'utilisation des services et outils numériques, éthique dans l'utilisation des données en particulier.

Malgré les moyens d'information, sensibilisation, et formation mis en oeuvre à leur attention par l'État (Programme *Transition numérique*) comme par les Chambres consulaires notamment, trop peu de chefs d'entreprises et de responsables répondent aux multiples appels à l'adaptation de leur organisation et de leurs salariés/agents. C'est pourtant par cette adaptation qu'ils pourront préserver et développer les activités, les emplois et par là même, assurer la pérennité de leur organisation.

* organisations publiques et privées employeurs

** Dans l'agglomération angevine, 90 % des entreprises comptent de 0 à 9 salariés.

Recommandations

1

RENFORCER LES MOYENS DE SENSIBILISATION À L'UTILISATION DES SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES PAR LES ORGANISATIONS

C'est en démultipliant les lieux, les prétextes, les temps et d'une manière générale, toutes les initiatives de sensibilisation (actuellement proposées tant au plan national que local par les acteurs publics et organisations professionnelles et associatives) que

l'on pourra accroître le nombre d'entreprises et organisations touchées, permettre à toutes les organisations d'être sensibilisées aux opportunités et aux bons usages du numérique et faire prendre conscience à chacun des acteurs de sa responsabilité.

Pistes d'actions :

- > DÉVELOPPER DES CENTRES DE RESSOURCES MOBILES : BUS CONNECTÉS
- > DÉVELOPPER DES ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION AUX BONS USAGES, de type « Afterworks »
- > DÉVELOPPER DU TUTORAT ÉTUDIANT POUR DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION CIBLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET/OU SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

2

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS SUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE POUR LES SALARIÉS/AGENTS ET CHEFS D'ENTREPRISE/RESPONSABLES PUBLICS ET PRIVÉS

Force de l'écosystème numérique angevin, les organismes de formation et les établissements d'enseignement doivent être confortés, afin d'être mieux identifiés par les acteurs locaux. Il s'agit en priorité de faciliter l'accès aux formations tant pour les chefs d'entreprises, responsables publics, associatifs que pour les salariés/agents et ainsi, de promouvoir

l'offre angevine au plan national. Un accès amélioré à la formation doit permettre aux entreprises de rester compétitives, aux organisations socio-économiques d'être plus efficaces, mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés/agents en difficulté face au numérique.

Pistes d'actions :

- > METTRE EN PLACE UN RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DES PRINCIPALES OFFRES ANGEVINES DE FORMATIONS de tous niveaux, initiales et continues, généralistes et par métiers (ex : horticulture, services à la personne, mécanique/électronique automobile)
- > RENDRE PLUS LISIBLE – pour les salariés/agents comme pour leurs encadrants – LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX FORMATIONS SUR LE TEMPS PROFESSIONNEL, SUR LE TEMPS PERSONNEL (en présentiel comme à distance).

3

ENCOURAGER LA MUTUALISATION DES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS POUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE ET DE DONNÉES

L'utilisation d'outils numériques génère des investissements et coûts de fonctionnement souvent inaccessibles aux organisations les plus modestes. Selon les organisations, le numérique permet pourtant d'accroître compétitivité, qualité du service rendu ou encore attractivité.

Plus exposées aux risques liés au numérique, les plus petites organisations sont aussi celles qui savent le moins saisir les opportunités qu'il offre, faute de compétences dédiées, de référent formé, voire de matériel adapté.

Au-delà de l'information sur les enjeux de ces investissements, il s'agit donc d'encourager les organisations les plus modestes à la mutualisation des moyens matériels et humains qui leur permettront de répondre à ces enjeux tout en partageant les coûts engendrés.

Pour cela, les multiples moyens de mutualisation existants doivent être mieux connus et le développement de nouvelles solutions doit être encouragé. Exemples : contrats de prestations négociés en commun pour la maintenance/assistance/sécurité ; regroupement de travailleurs indépendants et porteurs de projet ; GIE/Groupement d'employeurs ; emplois partagés.

Des initiatives en ce sens, conduites notamment par l'État, pourraient être démultipliées auprès des chefs d'entreprises, comme des salariés, demandeurs d'emplois ou étudiants. Ces initiatives concernent également le partage de données, favorable au développement des entreprises et des emplois.

Pistes d'actions :

- > ORGANISER « LES RDV DE LA MUTUALISATION ET DES RESSOURCES PARTAGÉES »
- > POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES / ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (avec matériels et services mutualisés)
- > ACCÉLÉRER LA MUTUALISATION DES DONNÉES PUBLIQUES (Open Data) ET ENCOURAGER LE PARTAGE DE DONNÉES PRIVÉES, À L'EXCLUSION DES DONNÉES PERSONNELLES – pour en démultiplier les effets sur l'emploi.

Si l'objectif d'une stratégie locale du numérique est bien que les habitants et les entrepreneurs s'approprient et portent l'image d'un territoire connecté et dynamique, celle-ci passe forcément par des usages raisonnés du numérique, sans éluder les sujets tels que l'éthique et le droit à la déconnexion.

Le Conseil de développement de la région d'Angers est l'instance de concertation d'Angers Loire Métropole et du Pôle métropolitain Loire Angers. Cette contribution est le fruit d'une réflexion collective d'une vingtaine de ses membres, nourrie des témoignages d'une dizaine de contributeurs extérieurs et de nombreux articles et études.

Le Conseil de développement souhaite que tous les acteurs publics et privés compétents sur le territoire puissent se saisir de ces réflexions et propositions pour développer les usages raisonnés et sécurisés du numérique, pour tous les citoyens, partout sur le territoire, dans tous les quartiers, dans toutes les communes, afin qu'ils soient facteurs d'une amélioration de la qualité de la vie des habitants.

Un document source plus complet est proposé au lecteur comme outil de travail. **Disponible en ligne**, il recense l'essentiel des sources utilisées et développe plus précisément certaines idées présentées dans la présente contribution.



Conseil de développement
de la région d'Angers

83, rue du Mail – CS 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02

Tel. 02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

www.conseil-dev-loire.angers.fr

